

# DECISION DU PRESIDENT

## de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

**N°103-22**

Nature de l'acte : 1 Commande Publique – 1.1 Marchés Publics – 119 Avenants

**OBJET : Avenant n°1 au marché de Travaux sur la Patrimoine bâti de RLV - Lot 6 : Menuiseries extérieures**

**Le Président de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,**

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la commande publique, et plus particulièrement, l'article L. 2194-1,

**Vu** la délibération en date du 23 juillet 2020 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et à 214 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** le marché de Travaux sur la Patrimoine bâti de RLV - Lot 6 : Menuiseries extérieures conclu avec la société LUXASTORE (63200 – Riom) pour un montant initial de 25 882,38 € HT,

**Considérant** que des adaptations du calendrier d'exécution des prestations sont nécessaires, dues à des problèmes d'approvisionnement pour la pose de la porte au gymnase Aimé Césaire,

### **Article 1 :**

**Décide** d'approuver les modifications suivantes et de conclure l'avenant s'y rapportant :

MONTANT INITIAL DU MARCHE (EN €HT)	AVENANTS ANTERIEURS (EN €HT)	MODIFICATIONS APORTEES AU TITRE DU PRESENT AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)
25 882,38	Sans objet	Prolongation du délai des travaux. Nouvelle date de fin : 23/09/2022.	Sans incidence financière

### **Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions et communiquée au prochain conseil communautaire.

Ampliation en sera faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'entreprise titulaire du marché.

Fait à Riom, le 02 août 2022,



Par délégation du Président,  
Le Vice-Président délégué aux  
finances et à l'administration,

Marc REGNOUX

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20220802-DC103-22-CC  
Date de télétransmission : 02/08/2022  
Date de réception préfecture : 02/08/2022